



libres ensemble

Madame Elisabeth LEFRANC
Vice-Présidente de Nantes Métropole
en charge du personnel
2 cours du Champ de Mars
44923 NANTES CEDEX 9

Nantes, le 2 juin 2016

Objet : contrat de prévoyance

Madame la Vice-Présidente,

Le 20 novembre dernier, vous vous engagiez à ce qu'une présentation du bilan de la convention de participation se tienne tous les ans en début d'année et vous vous vouliez rassurante sur la transmission rapide de la notice d'information aux adhérents.

Lors de la réunion du 19 janvier 2016, l'Unsa avait rappelé que la convention de participation prévoyait la transmission du compte de résultats de l'année n-1 par le prestataire au plus tard le 31 mars de chaque année.

Par ailleurs, à ce jour, les adhérents n'ont toujours pas reçu de notice.

Il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler que ni ce décalage d'information par Collecteam essentiel au suivi du contrat (et à son éventuelle dénonciation), ni la modification de la prestation « rente viagère » ne sont conformes au cahier des charges initial.

L'an dernier, c'est au mois de mars que vous aviez été informée du déséquilibre du contrat, et c'est au mois de juin que vous aviez pris la décision de renoncer à la « rente viagère » telle que prévue à la convention de participation, et d'accepter l'augmentation de la cotisation.

Compte-tenu des délais de consultation, que vous nous aviez opposés l'an dernier, nous souhaitons que vous nous fassiez un retour rapide sur l'évolution possible du contrat pour 2017.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Secrétaire Générale

Sophie Huneau